



RESPECTER EXEMPLAR VITAE MORUMQUE... Hor.

TROS TIRUSVE MIHI NULLO DISCRIMINE AGATUR... Vir.

Volume VII.

MONTREAL, SAMEDI, LE 19 JUIN, 1819.

Numéro 19

MONTREAL: IMPRIMERIE ET PUBLIE PAR C. B. PASTEUR RUE ST. JACQUES.

CANAL DE LA CHINE.

AVIS est par le présent donné, que conformément à la première clause de l'Acte pour faire et entretenir un CANAL Navigable du voisinage de la ville de Montréal à la Paroisse de La Chine; des Livres de Souscription pour des PARTS seront ouverts Jeudi, le 20 du présent mois, à Dix heures du matin, savoir:—En cette ville, à la Banque de Montréal, sous la direction des soussignés. A Québec, au Bureau de la Banque de Montréal, dans la Basse-Ville, sous la direction de l'Hon. W. B. Colt, man, Daniel Sutherland, et John David, son, Eers. et aux Trois Rivières, sous la direction de B. P. Wagner, Isaac Valentine, et William Anderson, Eers. Un dépôt de Cinq Louis pour cent, ou de dix Piastres par PART, sera payé d'avance, et personne ne pourra souscrire pour plus de cent cinquante parts, pendant les premières six semaines après que les Livres auront été ouverts.

JOHN FORSYTH,
LOUIS GUY,
W. MCGILLIVRAY,
JOS. PERRAULT,
T. PORTEOUS,
J. A. CARTIER,
DAVID DAVID.

Montréal, 1 Mai, 1819. tf

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné à tous les Propriétaires ou occupants de Maisons en cette Cité que le soussigné, en sa qualité d'Inspecteur des Cheminées, fera sa visite, conformément à la loi, vers le quinze du présent mois. En conséquence il espère que tous et chaque particuliers prendront cet avertissement en considération et se pourvoiront de tout les articles requis par la loi, tels que Sceaux, Belliers, Echelles, &c. en un mot se conformeront à tout ce que la loi exige d'eux en pareil cas, à défaut de quoi il se trouvera dans l'indispensable nécessité de les poursuivre suivant toute la rigueur de la Loi.

P. DE BOUCHERVILLE.
N. B. Les Maîtres Maçons doivent faire attention que les Cheminées devoyées et Boucours sont prohibées par la Loi, et que les Constructeurs aussi bien que les Propriétaires sont sujets à poursuites.
Montréal, 1er. Mai, 1819. tf

VERTISSEMENT.

LES Soussignés dûment autorisés à cet effet, prient tous ceux qui doivent à la succession vacante de feu FRANÇOIS BOUCHER de LAPERRIERE, Ecuyer, de son vivant de cette ville; de payer leur comptes respectifs sans délai à JOSEPH MAURICE LAMOTHE, un des soussignés, ou à FRANÇOIS XAVIER MALBIOT de Vercheres, Ecuyer, qui est autorisé par eux à recevoir paiement et à donner des quittances. Ils prient aussi ceux à qui la dite succession peut devoir de présenter leur comptes incontinentement aux sus nommés personnes; afin de liquider les affaires de cette succession immédiatement.

J. M. LAMOTHE Exécuteur.
FRS. ANT. LAROCQUE Curateur.
Montréal, 6 Avril, 1819. ft.

AVIS.

LA Société qui a existé entre AUGUSTIN BERTHELET et le Soussigné sous le nom de BERTHELET & REEVES, ayant été dissoute le premier jour de Mai dernier, avis est par le présent donné que le Soussigné est maintenant autorisé à arranger les affaires de la dite Société.

JOHN J. REEVES

AVERTISSEMENT.

MR. JOHN ADAMS, Arpenteur, informe le public qu'il a établi son Bureau chez Messieurs NICKLESS & McDONNELL vis-à-vis le Palais de Justice, où il recevra avec plaisir et reconnaissance les communications concernant la susdite profession.
1er. Mai, 1819. ft

AVERTISSEMENT.

LE Soussigné, informe respectueusement le public qu'il fait actuellement sa résidence en cette ville, dans la maison cy devant occupée par le Réverd. Père Louis où il continuera d'exercer sa profession de Notaire avec la plus grande attention et exactitude possible.
Montréal, le 21 Mai, 1819.
LOUIS DEMERS, N. P.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT de vingt et un pied de front sur quatre vingt de profondeur, situé dans le Pauxbourg St. Laurent, rue Dumarras entouré d'une clôture neuve avec un jardin séparé de la cour, ayant une MAISON de bois dessus construite mesurant vingt pieds sur dix huit, construite il y a cinq ans et qui a été tenue en bon ordre. S'adresser pour les conditions qui seront généreuses, à N. B. DOUCET Ecuyer, N. P. Montréal, 20 Mai, 1819. 3m.

A VENDRE

LE tout ou partie du LOT no. 50, contenant 200 acres de terre, situé dans la première rangée du Township d'Hinchinbrook. La situation avantageuse de ce lot sur la rivière Chateaugay, ne peut manquer d'attirer l'attention des spéculateurs. Les termes seront faciles et avantageux aux acquéreurs. Pour les particularités, s'adresser à Wm. Lewis Mechtler, Ecuyer, en son étude rue St. Jacques.
Montréal, le 15 Mai 1819. tf

A VENDRE.

AU Magasin à Commission du Soussigné voisin du Bureau de la Poste, Rue St. Jean Baptiste; un assortiment général de Marchandises sèches,

—SAVOIR:—

Corderois et Thicksets,
Nankins, olives, bleu et gris,
Futaine, olive et grise,
Indienne à meubies et autres,
Batistes de 9 8 et 6 4,
Bengal rayé et par carreaux,
Coton barre de Manchester & Glasgow,
Coton des Indes,
Mouchoirs de soie de couleur,
Fils et Galons,
Draps, fins et communs,
Fianelle de toutes couleurs,
Peignes d'Ivoire et de corne,
Boutons dorés et argentés,

—AUSI:—
4 Ballots Bombazettes assorties,
2 ditto Laines ditto
2 Quarts 61 d'Eturgeon.
BENJN. ANSELL.
Montréal, le 12 Juin 1819.

PERDUE OU VOLEE

Dimanche dernier, le 6e. du présent mois, UNE VACHE rouge paquée dans une prairie au bas du Champ de Mars; elle a une gaande barre blanche sur le dos, et le bout des deux cornes coupés. Quiconque pourra donner des renseignements suffisants pour la faire retrouver, sera généreusement récompensé, en faisant application à cette Imprimerie, ou au Docteur Grasset au fauxbourg Saint Louis.
Montréal 12 Juin 1819. tf

PERDUE.

IL y a environ trois semaines, UNE VACHE LAITIERE de couleur fauve; quiconque l'a trouvée, et qui en donnera avis à cette Imprimerie, recevra une récompense de DIX PIASTRES; ou tout autre personne ayant connoissance d'une telle Vache perdue, qui donnera des informations qui pourront la faire retrouver recevra cette même récompense.
Montréal, 12 Mai, 1819. jc.

AVERTISSEMENT.

MR. J. BARBEAU informe le public qu'il s'adressera à la Législature de cette Province, à la prochaine Session pour obtenir le droit de faire un Chemin de Péage dans la Seigneurie de St. Hyacinthe à partir du Sud de la Montagne Yamaska et se terminer vis-à-vis du chemin Ste. Marie dans la susdite Seigneurie, sur une branche de la rivière Yamaska, où il demandera aussi le droit d'y ériger un Pont de Péage.
Montréal, 5 Juin, 1819. 2m.

AVERTISSEMENT.

MR. J. BARBEAU informs the public that he will petition the Legislature of this Province, at the next Session to obtain the privilege to make a Toll-Road in the Signory of St. Hyacinthe, from the South of Yamaska Mountain and to be ended opposite the Ste. Mary's Road in the said Signory, on a part of the Yamaska River, where he will apply also for a privilege to erect a Toll Bridge.

A VENDRE,

DES PRIX MODÈRES,
PAR le Soussigné, à son magasin N° 134 Rue St. Paul, au Marché-Neuf,—savoir:—

20 Boites de vitres, 7 1/2 sur 8 1/2, 8 1/2 sur 9 1/2, 9 sur 7,
20 Boites Raisins Muscats,
15 Barrils do. Sun,
29 Boites do. Bloom,
15 Banniers Fromage de Cheshire,
8 Barrils farine d'Avoine,
10 do Vinaigre,
65 Rainnes Papier à envelopper,
37 do. do. à lettre,
7 Sacs Noix d'Espagne,
40 douzaines tablettes de savon de Windson,
60 douz. bouteilles de Cirage de DAY & MARTIN, (garanti.)
12 Boites Moutarde de la première qualité,
22 douzaines Crème de Noyau,
2 Sacs de Poivre,
10 Boites d'Empois,
352 lbs Indigo première qualité,
20 Boites savon jaune,
9 do. do. blanc,
12 do. Figue,
14 douzaines Huile de Florence en bouteilles,
16 do. Olives de Florence ditto
100 Boites de Cigarettes,
40 do. Chandelles,
12 Caissees Thé Twankey,
5 do. do. Hyson,
4 Caques Gingembre moulu,
80 douz. Cidre en bouteilles.
ESPRITS de la Jamaïque et des Isles sous le vent, vraie Eau-de-vie de Cognac, Genève, Whiskey, Peppermint, Shrub, Vins de Madeire, d'Oporto, de Tnériel, de Claret, Sherry et d'Espagne; Porter de Londres, Ale de Leith, Sucre en pain simple et double raffiné, Couperose, Aïana, Poudre à tirer et plomb, salpêtre, Orge perlée et commune, &c. &c. &c. et tous autres articles dans cette branche de commerce.

WILLIAM MBARTON.
Montréal, 5 Juin, 1819. tf

JAMES CARSUPELL
MARCHAND EPICIER, RUE ST. VINCENT.

L'Honneur d'offrir ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, et prend la liberté de les informer, qu'il a de ce jour pris en société Mr. WILLIAM DAVYS; et qu'à l'avenir, les affaires se feront au nom de CARSUPELL & DAVYS; ils tiendront toujours un assortiment choisi des articles suivants;

SAVOIR:
Eau-de-vie de Cognac de Bordeaux.
Esprit de la Jamaïque
Genièvre de Hollande
Vins, d'Oporto, Madeire L. P.
Claret et d'Espagne
Crème de Noyau, Peppermint, Shrub,
Liqueurs de Cerises et de Framboises
Epices.
Poudre à tirer. Thé Hyson, Twankey, Souchong et de Congo.
Café et Chocolat
Sucre et pain, simple, et double raffiné
Ditto de la Jamaïque
Raisins Muscats, Bloom & Sun et de Corinthe, Amandes de Jordan et valentia.
Prunes de France &c.
Ils assurent les personnes qui les honoreront de quelques ordres, que rien ne sera négligé de leur part, pour mériter la continuation de leurs suffrages.
N. B. Les ouvrages de tonnellerie exécutés comme ci-devant.

Toutes les personnes endettées au soussigné, et celles à qui il doit, sont priées de se présenter pour régler leurs comptes.
Samedi le 1er. Mai, 1819. tl. fb.

UNE Assemblée générale de la Compagnie des Propriétaires du Canal de Chambly.—
HOTEL DE L'UNION, QUEBEC.
JEUDI, 2e. JUIN, 1819.

Il a été ORDONNE, Qu'un premier paiement de CINQ par cent soit fait par chaque Souscripteur entre les mains de NOAH FREE, Ecuyer, Trésorier de la Compagnie, d'ici au DIXIEME jour de JUILLET prochain; et qu'il soit fait une annonce publique à cet effet dans les Papiers nouvelles de Québec et Montréal, conformément à la 18e. Section de l'Acte de la 58e. Geo. III. chap 18.
P. E. DESBARATS,
Agist. Secrétaire.

A General Meeting of the Company of Proprietors of the Chambly Canal.—
UNION HOTEL, QUEBEC.
THURSDAY, 3d JUNE, 1819.

It was ORDERED, That the first Instalment of FIVE per cent be paid by each Subscriber into the hands of NOAH FREE, Esquire, Treasurer to the Company, on or before the TENTH day of JULY next; and that public notice be given to that effect in the Quebec and Montreal Newspapers, according to the Eighteenth Section of the Act of the 58th Geo. III. cap. 18.
P. E. DESBARATS,
Actg. Secy.

AVERTISSEMENT.
JACKSON LAFORGE, MAITRE CARROSSIER, à l'honneur de présenter ses plus sincères remerciements à ses Amis et au Public, pour l'encouragement généreux qu'il a ci-devant éprouvé dans sa profession, et les informe qu'il a maintenant à vendre à des prix modérés, toute espèce de voitures faites dans le dernier goût et avec les meilleurs matériaux, telles que: Carrosses, Cabriolets, Calèches, avec ou sans soufflets. Il recommande garnit et peint aussi les susdits articles. Il fait de plus des Charettes et des Waggons qu'il garantit.
Tous les ordres de la ville et de la campagne seront reçus avec reconnaissance, et exécutés avec ponctualité.
Il fait sa demeure dans la Rue St. Pierre No. 4.
Montréal, 5 Juin, 1819. jc.

AVERTISSEMENT.
JACKSON LAFORGE, CARRIAGE-MAKER, has the honor to return his most grateful thanks to his Friends and the Public, for the liberal encouragement, and past favors he has received from them in his line of business, and inform them that he has now on hand for sale at moderate prices, all kinds of Carriage, Chaises and Calches with or without covers, made of the best materials and in the newest fashions. He repairs, trims and paint the above, and makes also Carts and Waggons which will be warranted.

All order in Town or from Country will be thankfully received, and punctually executed.
His residence is in St. Peter Street No. 4.
Montréal, June 5th. 1819. tf.

DES PAPIERS AMERICAINS.

BOSTON, le 27 Avril.
Autres réflexions sur les avantages de la multiplication des Sociétés d'Agriculture.
Dans les numéros précédents nous avons tâché de faire voir par des raisons tirées de la condition des cultivateurs, l'utilité des Sociétés d'Agriculture, et combien il est avantageux d'en augmenter le nombre. Avant de prouver qu'une Société ne pourrait seule produire tous les bons effets qu'on peut raisonnablement attendre de ces sortes d'institutions, il ne sera peut être pas inutile de citer l'exemple d'un pays voisin, et les opinions d'un étranger, homme intelligent.
Les Citoyens de Massachusetts auront peine à croire que le pays sur lequel je vais fixer leur attention, soit la Nouvelles Ecosse; pays dont le nom, par une suite des préjugés de leur enfance, excite en eux l'idée de ce qu'il y a de plus affreux au monde. Cela est ainsi néanmoins. Les mesures qu'on prend aujourd'hui dans cette Province pour l'avancement de l'agriculture, sont bien dignes d'être connues, honorées et imitées.
Dans le cours de l'année dernière, un écrivain a publié (dans l'Acadian Recorder, papier qui paroît toutes les semaines à Halifax, Nouvelle Ecosse) sous le nom d'Agricola, une suite d'es-

AVERTISSEMENT.

MR. CLAUDE BROYER Sausage maker from France, residing at Côte des Neiges, has the honor to thank his friends and the public in general for their past favors, he shall not spare any thing on his part to deserve its continuation as well as to render his house commodious to those who will honor it with their patronage. Persons desirous of getting a dinner served up, will please order it the day previous.
Mr. Broyer will dress up provisions for land travellers or sea voyages, and give directions for the safe preserving of the same and warrant them to keep One Year. In this last case, it would be necessary to give at least fifteen days notice.

- He constantly keeps on hand the following articles:—
Boulogne's Sausage
Lyon's ditto
Arles ditto
Moutardelle
Cervelas de Lyon
Saucilles marinées
Feet Hams
Plain ditto
Hog's heads rolled up
Italian cheese
Larded beef
Tongues à l'écarlate
Ribs of Beef
Preserved poultries in casks
Galantine de Dinde ditto
Cold pies
Broth Cakes
Julienne for Soups
Prepared Milk
Preserved geese legs
Montréal, May 8th. 1819

Récemment Publié

ET à vendre à cette Imprimerie à la douzaine et en détail, l'Histoire de JEAN DE CALAIS &c. nouvelle édition.

sur la nature et l'importance de l'agriculture, sur sa liaison avec la grandeur et la prospérité d'un état, sur les principaux sujets relatifs à cet art, tels que le climat, le sol, les méthodes de culture, les instrumens de labour et les engrais. Il fixe l'attention de ses compatriotes sur cet objet, par deux motifs: l'un d'intérêt, savoir, l'accumulation des richesses; et l'autre de patriotisme, qui est de rendre la Nouvelle-Ecosse indépendante des Etats-Unis à l'égard des vivres.

Ces essais sont écrits avec un intérêt et une force qui ne le cèdent qu'aux connaissances et au génie qu'ils produisent dans cette Province à être plus grand que le plus hardi n'eût osé le permettre. Quoique l'écrivain se soit tenu caché longtems; et qu'il ne fut ni connu, ni même soupçonné, il n'a pas laissé de recevoir par le moyen de son imprimeur, "plus de deux cent cinquante lettres de personnes de tous les rangs," qui encourageoient ses travaux par leurs éloges, coopéroient à ses vues, et adoptoient ses idées. Il se forma sous son influence, dix Sociétés d'Agriculture, une dans chaque grande division, la Société centrale ayant pour Président le Comte Dalhousie, Gouverneur de la Province. Elles s'adressèrent à la Législature pour être incorporées et obtenir des secours d'argent. Elles obtinrent l'un et l'autre. Toutes les Sociétés furent incorporées. La Législature accorda quinze cens livres sterling, et le tout fut approprié sous les auspices de la Société générale, 500l. pour des prix à distribuer entre les Sociétés organisées; 500l. pour l'importation d'animaux, de semences et de machines, et le reste pour divers objets d'agriculture propres à exciter un esprit d'industrie et d'entreprise, et à diriger les méthodes particulières de cultiver.

J'ai été puiser ces exemples dans la Nouvelle-Ecosse, parce que l'agriculture n'est d'aucun pays, d'aucun parti, ni d'aucune politique. C'est une chose commune. Elle intéresse tellement le monde entier, que les efforts des hommes de génie pour son avancement, et les succès dont ils sont couronnés, n'importe dans quel pays, sont un sujet de joie et de félicitations réciproques. Cependant ce qui m'a principalement guidé de ce côté là, c'est le témoignage que rend cet art à l'utilité de la multiplication des Sociétés d'agriculture, comme le seul moyen de rendre la condition de cet art meilleure, et le seul qui l'ait porté dans la grande-Bretagne à une si haute perfection. A cette question, comment répandre la connoissance de cet art, — il répond ainsi:

"C'est évidemment en établissant des Sociétés d'agriculture dans les différens Comtés et Townships. Tout autre moyen seroit infructueux. C'est là ce qui depuis quelques années a changé la face de la mère-patrie, et élevé son agriculture à un point de perfection si digne d'envie. Ces associations feront ici des progrès moins rapides, mais tout aussi certains. Il est donc du devoir de tout patriote de chercher à y intéresser ses amis; et les représentans et les magistrats devraient unir leur influence et leurs efforts pour en établir immédiatement."

Il est donc des sentimens d'un écrivain qui paroît bien connaître l'état de l'agriculture, et dans l'ancien monde, et dans le

nouveau. Le seul moyen, selon lui, de perfectionner l'art, et de le faire prospérer, c'est de multiplier les Sociétés d'agriculture dans les Comtés et les Villes. Dans la Nouvelle-Ecosse, les personnes de tous rangs, ont adopté la même opinion et elles travaillent sur ce plan.

A Massachusetts, ces opinions ne sont pas nouvelles, mais on ne les y a pas suffisamment réalisées. La Législature a sanctionné ce système en protégeant l'organisation de pareilles Sociétés, qui ne pourront se soutenir longtems si l'on s'en tient là. Maintenant c'est à ceux qui ont de l'influence dans les Comtés, à décider si ce grand avantage doit être perdu par leur insouciance, ou si, par leur coopération, sur les principes de l'acte passé dernièrement par la Législature, il sera organisé un système d'agriculture dans chaque grande division de l'état, sur un plan proportionné aux besoins de l'agriculture, et capable d'influer tellement sur la Législature qu'elle ne puisse pas se refuser aux besoins futurs de l'art.

MELANGES.

Un soldat François qui a servi dans notre armée d'Egypte, et pris part à nos brillants succès dans cette contrée, est entré dans le corps des Mameluks. Ses services l'ont conduit à monter au rang de Bey et à jouir de toutes les prérogatives qui y sont attachées. Ce brave, n'oubliant ni son pays, ni le nom de François, ni l'honneur qu'il a eu de combattre dans nos rangs, a toujours son habit de grenadier au chevet de son lit.

Il existe à Paris un François qui a été esclave à Alger pendant 34 ans, et qui fait un rapport révoltant des tourmens qu'il y a éprouvés. Il a été très longtems enfermé avec quatre-vingts personnes, dont un grand nombre sont mortes de la seule infection du lieu où on les tenoit entassés. Ce même François, emmené à quarante lieues d'Alger, est resté dix ans attaché par une chaîne à l'un de ses pieds avec un Anglois. On ne faisoit sortir de leur prison ces deux compagnons d'infortune que pour les atteler à une charrue, et les forcer à labourer la terre, non pas sans leur donner pendant ce cruel travail, de nombreux coups de fouets, comme à des bêtes de somme.

On demandoit ces jours passés, dans une société, ce qu'il falloit entendre par *Ultra*. *Ultra*, dit vivement une vieille Comtesse, est un mot latin qui n'a point de sens dans notre langue; *Ultra* n'est point François. Un *Ultra*, reprit un monsieur qui étoit assez loin d'elle, est une espèce de ci-devant jeune homme qui a soixante ans de trop pour les prétentions qu'il affiche, et qui, pour en couvrir le ridicule, met force blanc sur son visage. Au reste, le nombre en diminue tous les jours. La France a, dans l'ordonnance du 5 Septembre et dans la loi des élections, ses colonies d'Hercules, sur lesquelles une main auguste semble avoir tracé ces mots:

NEC PLUS ULTRA

Journal du Commerce.

LA RIVIERE COLUMBIA.

Le projet qu'ont formé quelques citoyens de la Virginie, de s'établir sur la Columbia, fait naître l'idée d'une colonie et d'une ville sur les bords de cette rivière. Mr. John Jacob Astor, de New-York, fit un établissement à l'embouchure de la Columbia, justement avant le commencement de la dernière guerre, le quel fut abandonné peu après, en conséquence des hostilités des Anglois

et des sauvages. Les Virginiens projettent un établissement sur les eaux navigables de la rivière Columbia; mais nous pensons que le lieu de sa jonction avec le Multnomah seroit le plus convenable. Le confluent de ces rivières, dans les hautes eaux, se trouve à cent vingt milles de l'Océan Pacifique, à peu de distance de la chaîne de montagnes. De là en Asie, le trajet seroit aisé et direct, la distance peu considérable, et la mer si paisible, comme l'indique le nom qu'elle porte, qu'on pourroit n'employer de matelots qu'autant qu'il en faudroit pour tendre les voiles en partant, et les plier en arrivant. A ce point (le confluent des deux rivières) aboutiroit le commerce (qui présentement consiste principalement en pelletterie,) de toute la région arrosée par le Multnomah et la Columbia; région qui embrasse quatorze degrés de longitude, et seize ou dix huit degrés de latitude, qui est plus grande que tous les Etats des bords de l'Atlantique ensemble, et qui jouit d'un climat aussi tempéré que celui de l'Europe. Un établissement formé en cet endroit attireroit sans doute plusieurs émigrants d'Asie. Les Anglois avoient même induit les Chinois à aller à Nootka, lorsqu'ils s'établirent sur cette Baie, en 1784 et 5. Une soixantaine de Chinois s'y étoient rendus; mais ils en furent ensuite enlevés par le Vice-Roi du Mexique, comme s'étant établis sans permission sur les domaines Espagnols.

Quelque soit le résultat de l'entreprise des Virginiens, le progrès du commerce des pelletteries formera de lui même une ville au point indiqué. Le commerce pourra en être d'abord restreint aux pelletteries; mais à la longue, elle deviendra l'entrepôt de ce riche commerce des Indes qui doit tôt ou tard s'introduire dans la vallée du Mississippi par la Columbia et le Missouri. Et quand ce tems sera venu, on verra dans l'Ouest, une nouvelle Ty. de la puissance et de la splendeur de la quelle, l'ancienne, bien que "la reine des villes," n'aura été qu'une faible image.

A la mémorable bataille de Wagram, donnée dans le voisinage de la Capitale d'Autriche, entre trois cents mille guerriers et à la vue d'un nombre égal de Spectateurs, le sort de l'Allemagne fut décidé; les François évaluèrent la perte des Autrichiens dans ce combat desastreux à 60,000 hommes tant tués que blessés ou prisonniers, et ces derniers ne l'estime qu'à un peu plus de 30,000. Les François firent monter leur perte en cette occasion à 1500 morts et 4000 blessés, mais les Autrichiens en grossirent le nombre jusqu'à 20,000. Bonaparte prit en ce jour de l'Archiduc Charles, vingt drapeaux, quarante piéces de canons et vingt mille prisonniers. Dans ce jour terrible, et qui ne pourra jamais être oublié, douze grands villages furent consumés par les flammes dans les belles vallées de Vienne.

LONDRES, 21 AVRIL.

C'est avec peine que nous annonçons que le Prince Régent est malade de la goutte. Son Altesse Royale en a eu une attaque violente Samedi dans la nuit dans la main et le poignet gauche, et nous regrettons de dire quelle continue encore. On dit que le Duc d'Essex a abandonné pour le présent, le projet de sa visite préméditée en Irlande. Le 20 d'Avril, Son Altesse Royale le Duc d'York, étoit sans fièvre et dans un état de rétablissement aussi flatteur que possible. Une épidémie d'une nature alarmante fait à présent des ravages terribles en Bohême. Les effets de la peste deviennent de plus en plus funestes à Tunis, et sur la côte de Barbarie.

Lord Harrowby assure que la Banque d'Angleterre est en possession de trésors qui sont au moins égaux aux Billets en circulation ou autres engagements. Une partie de l'expédition sous le commandement du Colonel Eyre, destinée à joindre Sir Gregor M'Gregor dans l'Amérique du Sud, a fait voile de Dublin le 8 Avril. On écrit de Marseille en date du 9 Avril, qu'il s'est fait sentir un tremblement de terre très violent à Mazena et Oran; plusieurs habitans ont été ensevelis sous les ruines de leurs propres demeures. Le bruit qui a couru dernièrement qu'il avoit été fait une tentative contre la vie de l'Empereur d'Autriche, se trouve contredit.

Du N. Y. Evening Post.—Le capit. Brown, de la Goëlette Union, arrivé de Madaira, a parlé le 30 Mai au navire à vapeur Savannah allant à Liverpool, alors par la Latitude de 38o. 30e. et 68o. de longitude, ayant toutes ses voiles dehors et sa machine en mouvement.

LE SPECTATEUR CANADIEN, GAZETTE FRANÇOISE DE MONTREAL. SAMEDI, 19 JUIN, 1819.

Lundi le 7 Juin, les Messieurs suivants ont été élus Directeurs de la Banque de Montréal:—Thomas Porteous, Thomas Terrance, Thomas Thain, Austin Cuvillier, David David, Fredk W. Ernatinger, John Forsyth, Horatio Gates, James Leslie, Peter M'Cutcheon, et James Millar, Ecuyers.

Le Star de Londres, du 12 Avril dit que la santé de Sa Majesté s'est beaucoup affaiblie depuis quelques jours. Le Corsaire Maipo portant le pavillon des Insurgés de l'Amérique Espagnole, et monté à 18 piéces de canons avec un équipage de 130 hommes, a été pris par le Navire de guerre Espagnol Resolución; l'action a duré cinq heures, lorsque le Corsaire s'est trouvé obligé d'abandonner son pavillon, ayant 29 hommes tués et 30 blessés;—à bord du navire du Roi, il n'y a eu que 4 tués et 30 blessés. Il paroît qu'un nombre de Négociants François ont adressés au Ministre de l'Intérieur une requête tendant à l'émigration de la seine en la rendant navigable jusqu'à Paris, laquelle motion a été favorablement accueillie. Cette cité qui renferme aujourd'hui tant de Fabriques, deviendroit par la Pentre-pôt du commerce de toute la France.

Deux hommes que l'on ne nomme pas et dont on ose à peine dire qu'ils étoient frères, se sont dit en battus en duel le 12 Avril au Boulevard St. Hilaire, près de la barrière de l'ouvroir à Paris, et étoient sans témoins. (Comment en auroient-ils pu trouver?) Ils croient les armes meurtriers et se blessent tous deux, l'un veut s'en tenir à cela, mais l'autre s'y refuse, ils se remettent de nouveau en garde et ce dernier devient en un instant la victime de sa téméraire obstination, il tombe et reste mort sur le champ de bataille. Le nombre des Catholiques Romains en Angleterre, est d'environ 800,000 par lesquels se trouvent 9 Pairs, et 17 Barons. Leur gouvernement ecclésiastique est sous la direction de 4 supérieurs, appelés vicaires Apostoliques et députés par le Pape; chacun d'eux a son district particulier. Il y a environ 900 chapelles à leur usage dont la plupart ont été bâties depuis les vingt cinq dernières années; dans Lancashire seulement il y en a 100. Un Papier de Madrid, en date du 2 Avril, dit qu'un grand d'Espagne que le Roi avoit député auprès des Cours étrangères pour lui choisir une compagne parmi les Princesses du continent, est enfin de retour, et qu'il a fait choix d'une Princesse de Bavière, une des jumelles nées le 12 Novembre 1801. Le Lieutenant Thomas Harker et l'Enseigne Edward Ring du 85e Régiment de ligne des troupes de Sa Majesté Britannique, ont été rayés de dessus la liste de l'armée, pour avoir envoyé un cartel au Lieutenant Colonel Frederick, commandant ce Régiment.

La faillite d'une des Banques de Baltimore, appelée Banque de la Cité a causé une grande consternation, d'autant plus que la banqueroute est considérable, qu'elle n'ait pas attendu et qu'elle affecte un grand nombre d'individus, la plupart artisans et journaliers qui ne sont pas en état de perdre le fruit de leur industrie et de leur travail. On dit qu'ils ont fait beaucoup de bruit et se sont comportés d'une manière fort tumultueuse. Cette circonstance, autant que nous l'avons observé, n'est mentionnée dans aucun des papiers Américains; ce qui peut venir de motifs de prudence; car un Monsieur qui est arrivé depuis ici de l'endroit, et sur le rapport de qui on peut compter, nous assure que tel a été le cas.

Nous avons le plaisir de pouvoir annoncer l'arrivée du navire EWSSETTA à Québec; parmi les passagers étoient l'honorable John Richardson et Samuel Gerrard, Ecuyers, avec leurs dames et leurs familles.

On a découvert, le 2 du courant, le corps d'une femme, flottant sur le fleuve St. Laurent dans la partie Méridionale qui est en face de la paroisse de Beaucour. Il fut aussitôt porté sur le rivage et le lendemain matin le plus ancien officier de marine somma six habitans de Beaucour d'examiner le corps. Dans l'examen qu'ils en firent, ils trouverent dans une des poches, deux trente sous et six copres, quelques graines d'oignon, un dé à coudre neuf, et 40 boutons de corne noire; dans le sein deux échevaux de fil, l'un blanc et l'autre noir.

Son corps avoit cinq piéds trois pousés de taille et paroît avoir resté dans l'eau plus de 15 jours. D'après cette circonstance et les articles qui ont été trouvés, le jury étoit d'opinion que cette infortunée étoit une des victimes qui ont péri en traversant de Montréal à La Tortue depuis trois semaines environ.

PORT DE QUEBEC. ARRIVAGES.

- Le 9 Juin.—Le Brig Sally, capit. Johnston, parti de Londres le 5 Avril au lest, Campbell & Sheppard consignataires.
- Thetis, capit. Young, en 67 jours de Bristol, chargé de diverses marchandises; James George consignataires.
- Lord Middleton, capit. Kemp, parti de Londres le 22 Avril au lest, P. Patterson & Co. consignataires.
- Eliza, capit. Watt, en 56 jours de Liverpool, cargaison assortie, H. Black consignataire, passagers Mr. et Mad. Cribbage et leurs enfans.
- Nancy, capit. Storey, en 56 jours de New-Castle au lest, P. Patterson & Co. consignataires, émigrants.
- Concord, capit. Bradford, en 57 jours de St. Michel, chargé de fruits.
- Alexander, capit. Branston, parti de Londres le 12 Avril au lest, Maitland & Co. consignataires.
- 10—Walter, capit. Harvey, veant de Liverpool, cargaison assortie, Stewart Holroyd & Co. consignataires, passagers, Messieurs Robb et Cliff.
- Le Navire à trois mats Belona, capit. Storey, parti de Londres le 25 Avril au lest, Geo. Kerr consignataire.
- La Goëlette Harriot, capit. Branner, en 43 jours de St. Vincent, chargé de Rum et melasses.
- 11—Le Navire à trois mats Eweretta, capit. Stoddard en 51 jours de Londres, cargaison assortie, Forsyth, Richardson & Co. consignataires.
- Le Brig Martha, capit. Scott, en 51 jours de Warrington, au lest, Campbell consignataire; 71 émigrants.
- Benson, capit. Hunter, en 56 jours de Londres, Lymburne consignataire.
- Union, capit. Henry, en 47 jours de Greenock, cargaison assortie, Irvine, M'Naught & Co. consignataires, passagers Mr. Fraser, et 8 émigrants.
- Prosperity, capit. Wright, en 56 jours de Londres, au lest; Bell & Stewart consignataires.
- Ceres, capit. Vickerson, en 50 jours de Louth, au lest, passager, Wm. Marsden.
- Ocean, capit. Jeffrey, en 49 jours de Londres, cargaison assortie; passager, Mr. Matthews.
- Joseph, capit. Patterson, en 54 jours de New-Castle, au lest, P. Patterson & Co. consignataires.
- Prince Wales, capit. Robinson, en 64 jours de Londres, au lest.
- William, capit. Wild, en 52 jours de Liverpool, cargaison assortie, G. Symes consignataire, passager Mr. Jackson.
- Alexander, capit. Errington, en 45 jours de Londres, cargaison assortie;—Passagers, Madame Gibson et sa famille.
- Kate, capit. M'Kenna, en 60 jours de Dublin, au lest; Pentland & Bury consignataires, passagers, Mademoiselle Moot et 120 émigrants.
- X. Y. Z. capit. Fothergale, en 52 jours de New-Castle, chargé de charbon et vitres; Hamille & Co. consignataires, 12 émigrants.
- La Banque Hopewell, capit. Caulson, en 42 jours de Londres, au lest, P. Patterson & Co. consignataires.
- Le Navire à trois mats Heroine, capit.

On a découvert, le 2 du courant, le corps d'une femme, flottant sur le fleuve St. Laurent dans la partie Méridionale qui est en face de la paroisse de Beaucour. Il fut aussitôt porté sur le rivage et le lendemain matin le plus ancien officier de marine somma six habitans de Beaucour d'examiner le corps. Dans l'examen qu'ils en firent, ils trouverent dans une des poches, deux trente sous et six copres, quelques graines d'oignon, un dé à coudre neuf, et 40 boutons de corne noire; dans le sein deux échevaux de fil, l'un blanc et l'autre noir.

PORT DE QUEBEC. ARRIVAGES.

- Le 9 Juin.—Le Brig Sally, capit. Johnston, parti de Londres le 5 Avril au lest, Campbell & Sheppard consignataires.
- Thetis, capit. Young, en 67 jours de Bristol, chargé de diverses marchandises; James George consignataires.
- Lord Middleton, capit. Kemp, parti de Londres le 22 Avril au lest, P. Patterson & Co. consignataires.
- Eliza, capit. Watt, en 56 jours de Liverpool, cargaison assortie, H. Black consignataire, passagers Mr. et Mad. Cribbage et leurs enfans.
- Nancy, capit. Storey, en 56 jours de New-Castle au lest, P. Patterson & Co. consignataires, émigrants.
- Concord, capit. Bradford, en 57 jours de St. Michel, chargé de fruits.
- Alexander, capit. Branston, parti de Londres le 12 Avril au lest, Maitland & Co. consignataires.
- 10—Walter, capit. Harvey, veant de Liverpool, cargaison assortie, Stewart Holroyd & Co. consignataires, passagers, Messieurs Robb et Cliff.
- Le Navire à trois mats Belona, capit. Storey, parti de Londres le 25 Avril au lest, Geo. Kerr consignataire.
- La Goëlette Harriot, capit. Branner, en 43 jours de St. Vincent, chargé de Rum et melasses.
- 11—Le Navire à trois mats Eweretta, capit. Stoddard en 51 jours de Londres, cargaison assortie, Forsyth, Richardson & Co. consignataires.
- Le Brig Martha, capit. Scott, en 51 jours de Warrington, au lest, Campbell consignataire; 71 émigrants.
- Benson, capit. Hunter, en 56 jours de Londres, Lymburne consignataire.
- Union, capit. Henry, en 47 jours de Greenock, cargaison assortie, Irvine, M'Naught & Co. consignataires, passagers Mr. Fraser, et 8 émigrants.
- Prosperity, capit. Wright, en 56 jours de Londres, au lest; Bell & Stewart consignataires.
- Ceres, capit. Vickerson, en 50 jours de Louth, au lest, passager, Wm. Marsden.
- Ocean, capit. Jeffrey, en 49 jours de Londres, cargaison assortie; passager, Mr. Matthews.
- Joseph, capit. Patterson, en 54 jours de New-Castle, au lest, P. Patterson & Co. consignataires.
- Prince Wales, capit. Robinson, en 64 jours de Londres, au lest.
- William, capit. Wild, en 52 jours de Liverpool, cargaison assortie, G. Symes consignataire, passager Mr. Jackson.
- Alexander, capit. Errington, en 45 jours de Londres, cargaison assortie;—Passagers, Madame Gibson et sa famille.
- Kate, capit. M'Kenna, en 60 jours de Dublin, au lest; Pentland & Bury consignataires, passagers, Mademoiselle Moot et 120 émigrants.
- X. Y. Z. capit. Fothergale, en 52 jours de New-Castle, chargé de charbon et vitres; Hamille & Co. consignataires, 12 émigrants.
- La Banque Hopewell, capit. Caulson, en 42 jours de Londres, au lest, P. Patterson & Co. consignataires.
- Le Navire à trois mats Heroine, capit.

Crosby, en 42 jours de Londres, au lest, Colman & Hale consignataires.

Doncaster, capit. Marshall, en 63 jours de Londres, au lest, P. Patterson consignataires.

Astrá, capit. Wilson, en 60 jours de Portsmouth, au lest, Hamilton & Co. consignataires.

12—Minerva, capit. Carricks, en 42 jours de Portsmouth, au lest, P. Patterson & Co. consignataires.

Le Brig West-Indian, capit. Waidle, en 50 jours de Londres, au lest, mêmes consignataires.

Luna, capit. Knox, en 83 jours de Londres au lest.

Luna, capit. Harrison, en 65 jours de Londres, cargaison assortie; M'Tavish & Co. consignataires.

14—Blackott, capit. Turner, en 52 jours de New Castle, chargé de charbon; Hart, Logan & Co. consignataires.

Ann, capit. Wilford, en 53 jours de Cork, cargaison assortie. Cinton consignataire; — Passagers. Col. Loyd et sa famille, capit. Monk, Lieut. Garet et sa famille, Messrs. Scolland et 3 dans l'entre-pont.

Jane, capit. Frost, en 49 jours de Plymouth, au lest, R. Gerson, Hunter & Co. consignataires; — passagers, Lieut. Williams, et 8 dans l'entre-pont.

Onriem, capit. Shalforth, en 70 jours de New-Castle, au lest; Chaffers consignataire.

Le Navire à trois mats Britannia, capit. Burns, en 70 jours de Londres, au lest, P. Patterson consignataire.

Pitt, capit. Hamilton, en 43 jours de Belfast, cargaison assortie; Hancock & Cringan consignataires; passagers Messrs. Davidson Hill, Dr. Smith et 288 émigrants.

Lord Catchant, capit. Brown, en 42 jours de Londres, au lest; P. Patterson & Co. consignataires.

La Goëlette Mary & Jane, capit. Duhamel, en 70 jours de Liverpool.

15—Le Brig True Briton, capit. Reid en 46 jours de Liverpool, cargaison assortie; — passagers le Révérend J. Thomson, Mr. Holiday et 65 émigrants.

Doris, capit. Gordon, en 63 jours de Liverpool, chargé de sel, G. Symes consignataire.

Northumberland, capit. Niskelson, en 62 jours de Londres, au lest, Lymburner consignataire.

Rose, capit. Beveridge, en 42 jours de Greenock, au lest, M'Douall consignataire.

Drydens, capit. Drydens, en 63 jours de Londres, au lest, G. Kerr consignataire.

La Barque Elyza & Sarah, capit. Wishart, en 42 jours de New-Castle, au lest, D'Estimauville consignataire.

Bureau du Secrétaire Provincial.
QUEBEC, 10 JUIN, 1819.

Il a plu à Sa Grâce le Gouverneur en Chef, de nommer SERAPHIN PRIMEAU, Gentilhomme, Notaire Public.

Il a plu à Sa Grâce le Gouverneur en Chef de nommer J. THOMAS TASCHE-REAU et M. L. S. JUCHEREAU DUCHESNAY, Ecuyers, Juges de Paix pour le District Inférieur de Gaspé.

MARIAGE.
Marié à Québec, le 8 Juin, CUTHBERT ROSS, Ecuyer, Négociant de cette ville, à Demoiselle MARIE, première fille de James McCullum, Ecuyer, de Québec.

Le 15 du courant, par Messire Lesablier, Mr. THOMAS BOUCHER, à Demoiselle MARGUERITE DUPRESNE, tous deux de cette ville.

A Québec, le 12 du courant, par le Révérend G. J. Mountain, Mr. MERCUS WHITNEY, à l'aimable Demoiselle MARIE ANNE STAYNER, tous deux de cette ville.

OBITUAIRE.
Décédé à Déchambault, le 28 du mois passé, Demoiselle ANOËLIQUE TACHE, âgée de 64 ans, après une longue et douloureuse maladie qu'elle a supportée avec une résignation exemplaire. Cette vertueuse demoiselle emporta les regrets sincères de sa famille et de ses amis.

COURSES DE CHEVEAUX.
Il y aura des COURSES DE CHEVEAUX à Montréal, sous la direction des Messieurs du Cube, aussitôt le retour de Sa Grâce, du Haut Canada, tems au quel il sera donné avis de la date et du lieu des susdites courses.



PROVINCE DU BAS-CANADA.
Par Sa Grâce CHARLES DUC DE RICHMOND, Chevalier du Très-Noble Ordre de la Jarretière, Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et pour la Province du Bas-Canada, Vice-Admiral d'icelle, &c. &c.

PROCLAMATION.
VU que, sans aucuns droit ou autorité, plusieurs personnes sont entrées illégalement sur différentes réserves de terres non-concédées du Domaine de la Couronne de Sa Majesté, sises et situées dans cette Province du Bas-Canada et réservées pour qu'il en fût par la suite disposé par Sa Majesté, et pour l'entretien et subsistance d'un Clergé Protestant dans la dite Province, et ont commis sur icelles de grandes déprédations en coupant et enlevant différentes quantités de Bois de prix; C'est pourquoi j'ai cru expédient de faire sortir cette Proclamation, et je défends strictement par icelle à toutes personnes ou personnes (qui ne sont pas dûment autorisées) de continuer de commettre de semblables transgressions illégales sur aucunes des terres appartenantes à Sa Majesté en cette Province—et j'ordonne et enjoins strictement par la présente aux Officiers de Loi de la Couronne de poursuivre toutes personnes qui ont été, ou qui par la suite seront coupables de telles transgressions ou déprédations sur aucunes des Terres susdites.

Donné sous mon Seing et le Sceau de mes Armes, au Chateau de St. Louis en la Cité de Québec, dans ladite Province, le Onzième Jour de Juin Mil Huit Cent Dix-Neuf, et dans la Cinquante-Neuvième Année du Règne de Sa Majesté.
RICHMOND, LENOX & AUBIGNY.
Par Ordre de Sa Grâce,
JNO. TAYLOR, Député Secrétaire.

PROVINCE DU BAS-CANADA.
RICHMOND, LENOX & AUBIGNY.
GEORGE TROIS, par la Grâce de Dieu du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Roi, Défenseur de la Foi, &c.
A tous à qui ces présentes parviendront, du peuvent aucunement concerner:—SALUT.

PROCLAMATION.
VU que dans et par un Acte du Parlement Provincial du Bas-Canada, passé dans la dernière Session, dans la présente année de notre Règne, intitulé: "Acte pour assurer les Habitans du District Inférieur de Gaspé, dans la possession de leurs Terres," il est entr'autres choses statué, qu'il sera et pourra être légal au et pour le Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur, et la personne chargée de l'Administration de cette Province pour le tems d'alors, en aucun tems durant l'espace de trois années de la passation dudit Acte, de faire sortir telles ou autant de Commissions, sous le Grand Sceau de ladite Province, qu'il jugera à propos, de nommer trois ou plus de trois Commissaires, dont l'un sera Président de chacune desdites Commissions, lesquelles dites Commissions auront pouvoir et autorité d'entendre et de terminer toutes applications qui leur seront ou pourront être faites, par les personnes possédant ou prétendant posséder des Terres comme susdit, pour icelles accorder sous le Grand Sceau de la Province; de la même manière qu'elles auroient été entendues et décidées par le Conseil Exécutif de ladite Province.

Et vu que par les Lettres Patentes, sous le Grand Sceau de notre dite Province, datées à notre Chateau St. Louis, en notre Cité de Québec, le Vingt-septième jour d'Avril, dans la présente année de notre Règne, nous avons nommé, établi et appointé, JEAN THOMAS TASCHEREAU, MICHEL LOUIS JUSCHEREAU DUCHESNAY, et GEORGE WATERS ALLSOP, Ecuyers, Commissaires pour entendre et déterminer toutes applications qui leur seront ou pourront être faites, par les personnes possédant ou prétendant posséder des Terres comme susdit, pour icelles accorder, sous le Grand Sceau de notre dite Province.

Or, qu'il soit connu, que par les présentes, nous notifiions et requérons toutes personnes possédant ou prétendant posséder des Terres dans ledit District Inférieur de Gaspé, de présenter leurs prétentions à icelles devant lesdits Commissaires, à Douglas Town, Percé, New-Belle, Bonaventure, New Richmond, Carleton, et Ristigouche, de cette date au premier de Septembre prochain, et à Québec en aucun tems pendant quinze mois après la date de ces présentes, afin que telles prétentions soient attendues et déterminées, et que des Concessions soient faites sous le Grand Sceau de notre dite Province.

En Foi de Quoi, nous avons rendu ces Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province.
Témoin notre Fidele et Bien-Aimé Sa Grâce CHARLES DUC DE

RICHMOND, Chevalier du Très-Noble Ordre de la Jarretière, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de notre dite Province du Bas-Canada, &c. &c. &c. à notre Chateau St. Louis, en notre Cité de Québec, dans notre dite Province, le Vingt-Neuvième jour d'Avril, dans l'Année de Notre Seigneur Mil Huit Cent Dix-neuf, et dans la Cinquante-neuvième Année de Notre Règne.
Rd. &c.
Par Ordre de Sa Grâce,
JNO. TAYLOR, D^p. Secr.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MONTREAL.
DIRECTEUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE,
WILLIAM PEDDIE, ECUYER.
Montréal, 19 Juin, 1819.

THEATRE D'AMATEURS.
Bénéfice des Pauvres.

Les Amis du Théâtre sont informés que, Messieurs les Amateurs Canadiens se proposant de donner quelques représentations Dramatiques, pour le Bénéfice des Pauvres, il sera inséré dans les Papiers Publics un compte exact des dépenses, recettes et appropriations.

LUNDI, LE 21 JUIN, 1819,
Messieurs les Amateurs de cette ville représenteront.

LE BARBIER DE SEVILLE,
OU
LA PRECAUTION INUTILE.
Comédie de BEAUMARCHAIS en 4 Actes.

Entre les deux pièces, Epître à mon INFIDELLE.

SUIVIE DU
MEDECIN MALGRE LUI.
Comédie de MOLIERE en 3 Actes.

Les portes s'ouvriront à 7 heures et la toile se lèvera à 8.

On pourra se procurer des Billets au Bureau du Théâtre.

LOGES ET PARTERRE—5s.

DEUX PLACES A LOUER DANS L'EGLISE.
CES PLACES sont dans une des meilleures situations de l'Eglise.—S'adresser pour les conditions, à Messieurs RASCO & DURINO, au Marché neuf.
Montréal, 19 Juin, 1819. tf.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MADAMOISELLE SMITH en ofrant ses remerciements les plus sincères à ses amis en particulier, et au public en général, pour l'encouragement généreux dont ils ont bien voulu la favoriser, les informe respectueusement qu'elle fait maintenant sa résidence et tient son Ecole comme ci-devant dans les appartements situés au sud de la baptise joignant l'Eglise des Récollets.—Etant bien préparée et commodément logée pour recevoir des PENSIONNAIRES, elle espère la continuation de l'encouragement que pourront lui mériter son attention et assiduité.
Montréal, 19 Juin, 1819. 3s.

AVIS.
MADAME VEUVE GOSSELIN prend cette occasion de remercier les personnes bienveillantes qui l'ont si libéralement encouragée en donnant leur pratique à sa Boutique de Forgeron, Armurier et Fondeur de Cuivre et Plomb.
M^{re}. VEUVE G. étant entrée en société avec SIMON MARCEAU, pour les dits métiers de Forgeron, Armurier, et Fondeur de Cuivre et Plomb, prévient ses amis et le public en général que ses pratiques, celles du dit S. M. et ceux qui voudront les honorer de leur confiance se sont servis avec toute la ponctualité possible et à des prix modérés, dans sa boutique ordinaire No. 68, Rue Notre-Dame.
Montréal, 15 Juin, 1819. tf.

AVERTISSEMENT.
M^r. FREDERIC HOFFMASTER dernièrement arrivé de New-York, a l'honneur d'informer les Dames et les Messieurs de Montréal, qu'il répare et accorde tous les instruments de Musique, tels que: Piano, Orgues, Guitars, Harpes, &c. &c. &c.
Sa demeure est dans la maison neuve de A. CUVILLIER, Ec. au coin de la rue St. Joseph, faisant face au Port.
Montréal, le 19 Juin, 1819.

LE Soussigné prévient Messieurs les MARCHANDS de campagne qu'il peut leur procurer des LOGEMENTS avec leur PENSION, à des prix modérés.
S'adresser au nouveau Marché, vis-à-vis chez Messrs. BRIDGE & PENN.
JOSEPH ROBILLARD.

PRIX DU MARCHÉ

Le Bœuf par livre	0 5	à	0 7 1/2
Le Veau	0 4	"	0 0
Porc-frais	0 9	"	0 0
Mouton, par Quartier	8 2	"	10 0
Dindes le couple	7 8	"	0 0
Oies point	0 0	"	0 0
Poules le couple	2 8	"	4 6
Oeufs la douzaine	0 8	"	0 7 1/2
Bléd le minot	6 0	"	0 3
Pois	5 0	"	7 4
Avoine	3 0	"	3 9
Patates par minot, 56 livres	2 0	"	2 6
Beurre frais	1 0	"	1 8
Farine le Quintal	17 0	"	17 0
Foin par 100 bottes	35 0	"	40 0
Paille	17 0	"	20 0

ACTIONS.

Banque de Montréal P138 à 139 pour 130 payés	Recherché.
ditto du Canada P891 2 pour 70 payés.	ditto de Québec, 5 par cent de prime.
Assurance de Montréal contre les accidents du feu, 5 à 11-2 par cent d'escompte.	ditto de Québec ditto nominal.
COURS DU CHANGE.	
Lettres d'échange du Gouvernement, à 30 jours et vue, payable en Angleterre, point sur la place.	ditto privées, à 60 jours de vue, valeur réelle à 1-2 par cent d'escompte.
Trains sur New-York ou Boston, à 3 jours de vue, valeur réelle à 1 par cent d'escompte.	Piastres Espagnoles 1 par cent de prime.

EXHIBITION.
Le Public est respectueusement informé que l'on vient d'ouvrir à la Maison de Briques de A. CUVILLIER, Ecuyer, au coin de la rue St. Joseph, faisant face au Port de Montréal, un COSMORAMA composé de quinze superbes VERS D'OPTIQUE représentant les points de vue les plus intéressants et les mieux achevés. Parmi ces sujets remarquables, se trouvent:—

La vue intérieure de Paris, par Lorieux, un des premiers artistes de France.
La vue de l'Obélisque de la Marathée en Egypte.
La chasse de l'Empereur Napoléon, par Osterval, à Paris, telle que déposée à la bibliothèque Impériale.
Eruption du Mont Vésuve en 1813.

Exploit nautique, et incendie de la Frégate Philadelphie, sur les côtes d'Algers.
Ruine en Italie; point de vue très intéressant d'une chute d'eau et d'un pont naturel fait d'un seul arbre et formé par suite d'un tremblement de terre en 1803; à la droite de ce pont se trouvent un auban pour y parvenir.

Vue du port, et d'une partie de la ville de Constantinople, prise à l'époque ou la flotte Anglaise y est entrée
CETTE EXHIBITION est accompagnée d'un ORGUE qui joue les pièces les plus nouvelles.
Les PORTES seront ouvertes depuis SEPT heures du MATIN, jusqu'à 10 heures du SOIR, pendant l'espace de deux semaines.
Prix d'entrée TRENTE SOUS.

EXHIBITION.
THE Public is respectfully informed that a COSMORAMA has just been opened at the Brick House belonging to A. CUVILLIER, Esquire, corner of St. Joseph Street, and facing the Port of Montreal, containing of the most brilliant OPTICAL GLASSES representing the most interesting prospects and the most achieved. Among which are to be seen:—

The interior view of Paris, by Lorieux, one of the first artist in France.
The view of the Obelisk of Marathée in Egypt.
The Emperor Napoleon's hunting party, by Osterval, as deposited in the Imperial library in Paris.
The Eruption of the Mount Vesuvius in 1813.

The nautical exploit and burning of the Philadelphia Frigate on the coast of Algiers.
Ruins in Italy; very interesting prospect of a fall of water and of a bridge formed by nature of one single tree and caused by an earthquake in 1803; to the right of the bridge, there is a shroud to ascend it.
View of the port and part of the City of Constantinople, taken when the British fleet interred it.

This EXHIBITION is accompanied of an ORGAN playing the most modern pieces.
DOORS opened from SEVEN o'clock in the MORNING until 10 in the EVENING during two weeks.
Admittance FIFTEEN PENCE.

A vendre par Encan.
SAMEDI au Soir le 26 du présent mois, au Caffé de CLAMP, à HUIT heures précises.
UN EMPLACEMENT situé en cette ville Rue St. Pierre vis-à-vis le Terrain appartenant ci-devant aux Récollets, de la contenance de trente trois pieds neuf pouces de front, sur soixante douze pieds de profondeur; sur lequel est construit une Maison en pierres à une étage de vingt deux pieds sur trente un; avec une écurie en bois tout neuf.
Les conditions seront des plus favorables et l'on donnera à l'acquéreur un titre incontestable.
M. C. CUVILLIER & Co. Encanteurs.
11 Juin, 1819. 3s.

Compagnie d'Assurance de Montréal contre les accidents du feu.
EN vertu des pouvoirs dont nous avons été revêtus à l'Assemblée générale des Actionnaires, tenue au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, le 31 du mois dernier
Nous donnons avis que l'Election Annuelle des Directeurs aura lieu au Bureau de la dite Compagnie, en la Cité de Montréal, Lundi le cinquième jour de Juillet prochain; on pourra voter depuis Dix heures du matin, jusqu'à trois heures après-midi. Les listes des Actionnaires habiles à être élus comme Directeurs, seront prêtes à être distribuées; au Bureau de la Compagnie, après le 29^e jour du mois courant.
GEO. MOFFATT,
JOSEPH ROY,
ALF. HART.

THEATRE.
Pour la dernière fois.
RAMO SAMEE,
Joueur Extraordinaire et surprenant des Indes Orientales,
(dernièrement arrivé de Londres.)
Fera une exhibition de ses jeux de force et d'agilité dans l'exécution desquels il n'a jamais été rivalisé, dans la soirée de
MERCREDI LE 22 JUIN.

CET INDIEN EXTRAORDINAIRE natif de Seringapatam, et a représenté dernièrement pendant un certain espace de temps dans la Métropole de la Grande Bretagne, et devant tous les Souverains d'Europe, qui l'ont prononcé unanimement le premier maître dans cet art qui se trouve dans leurs Empires.
Parmi ses exhibitions nombreuses, la suivante mérite l'attention publique.
Plusieurs tours adroits avec des Globes et des Grenades, une variété d'évolutions, avec quatre Grenades de cuivre creuses et de la grosseur d'une Orange.
La force de ce joueur dans l'exercice de ces jeux, est pres que miraculeuse; il leur fait décrire toute sorte de cercle, horizontalement, perpendiculairement, obliquement par travers, au tour de ses jambes, sous ses bras, à l'entour de sa tête, en grandes et en petites circonférences, avec une rapidité étonnante, et tient le tout en mouvement en même temps. Ceci n'étant que l'effet de l'effort de la force de l'activité, de la vivacité de l'esprit et de la rapidité des mouvements; personne ne peut se former une idée juste de son mérite que celui qui en a été le témoin oculaire. Ceci et les autres parties de l'exhibition seront accompagnées de musique.

Enfilant des perles avec sa bouche et en même temps étant en suspens, tout autour des anneaux avec ses mains et ses pieds.
TOURS surprenants avec de grands couteaux, en même temps plusieurs tours D'EQUILIBRE.
Dans l'exécution desquels il se sert d'une Toupie telle que celles des enfants, qu'il commence à faire tourner avec une vitesse surprenante dans sa main, et de la place sur une pointe aussi fine que celle d'une aiguille, qu'il tient en équilibre sur son menton; et dans cette situation la fait sauter les spectateurs, roulant toujours sur cette pointe; et ensuite la fait revenir au mot du commandement à son même équilibre qu'elle avoit avant de la faire tourner.
Erigeant un Pagoda curieux sur le bout de son nez, et le changeant avec une souplesse surprenante.
Son activité extraordinaire en jettant une boule de la grosseur d'un boulet de dix huit livres, sur différentes parties de son corps avec la plus grande facilité: il la place entre ses pieds, et la jette par dessus ses épaules, lorsqu'elle se repose sur son bras, et alors avec la plus grande facilité la jette sur son cou; et après avoir montré une variété de jeux de sauts de cette esèce, finalement par un tour de main, il jette la boule de douze livres autour de sa tête sans l'aide de ses mains.
Après plusieurs autres exploits, également nouveaux et intéressants, il conclura cette représentation compliquée en avançant réellement un sabre de près de deux pieds de longueur!!!
Les portes s'ouvriront à SEPT HEURES, et la toile se lèvera à huit heures précises.—LOGES 5s.—PARTERRE 2s. 6d.

Les BILLETS peuvent être achetés au bureau du Théâtre. 3s.

ON A BESOIN.

DANS une famille respectable d'une personne capable d'enseigner aux Enfants, à lire, à écrire et à chiffrer. Il faut qu'il puisse produire de bonnes recommandations.

S'adresser à cette Imprimerie. 20 Janvier, 1819. 3s

AVERTISSEMENT.

LES Soussignés prennent la liberté d'informer leurs amis et le public qu'ils ont formé un Etablissement Commercial sous le nom de JAMES RUSSEL & Co. au nouveau village des Cascades, (en gros et en détail) où ils pourront fournir aux Pratiques tous les articles généralement demandés aux prix les plus modérés possibles.

Ils prennent de plus la liberté d'annoncer leur intention de pourvoir à d'amples moyens pour le Transport des Marchandises depuis les Cascades jusqu'aux Cèdres, vers le Printemps prochain, sur un système d'une régularité qui procurera plus d'avance et de promptitude qu'on en a probablement eu devant l'épave à ce Portage.

JAMES RUSSEL, HENRY FORREST, GRANT FORREST, 22 Janvier, 1819. 1f.

AVERTISSEMENT.

LES Messieurs de Montréal et des environs sont respectueusement informés que le soussigné pratique le métier de Charcutier, et qu'il garantit ses Saucisses être de la première qualité, et qu'il prend toutes les précautions nécessaires pour la propreté. On en peut trouver constamment sur la Sleigh de Mr. Bux sur le vieux Marché. Les Messieurs au loin qui désirent avoir leur provisions pour la saison, peuvent les avoir à une déduction raisonnable du prix de détail du Marché. Il en aura aussi constamment sa maison, rue St. Jean No. 6. Il accommodera des Saucisses en quantité quelconque au-dessus de 50 Livres, et les garantira douces et fraîches jusqu'au mois de Juin prochain. Il accommodera le Bœuf et il se consentira sans autres précautions que celle d'y répondre un peu de sel.

Il vendra de plus chez lui toute espèce de Bœuf et Lard tel que l'on en vend communément au Marché. FREDRICK PHELPS. Montréal, 10 Dec. 1818. 1c.

Par les derniers arrivages de Liverpool et de Londres Wm. & Jno. Spragg ont reçu et offrent à vendre à leur Magasin à Commission No. 16, Rue Notre Dame.

- Une Bale de draps superfins
- 1 do. do. fin et commun
- 3 do. do. étoffes à Pezises
- 1 do. Casimires superfins
- 2 do. Casimire fin et commun
- 1 do. Couvertes à roses.
- 4 do. Couvertes à 2-3-2 et 4 points
- 6 Valises d'Indiennes à meubles et autres
- 6 Balles Bombazette
- 2 Caisses de coton
- 3 do. do. Bengals rayé et à carreau
- 2 do. de Bas de fil et coton
- 2 Balles de toile de Russie à chemise
- 2 Caisses de toile d'Irlande 4-4
- 1 Bale d'étoffe d'Oznaburgs
- 200 douzaines d'Epignones
- 400 grosses de bouton
- 1 Valise de rubans élégants
- 1 do. de gants de castor et de deuil
- 1 do. Toilette
- 1 Caisse de paquets de coton
- 1 Valise de shawls assortis d'imitation
- 3 Balles de coton des Indes
- 2 Caisses de batiste de 6-4
- 2 Valises de beau et riche mousses
- 4 Balles de Flannel blanche et de couleur.

DEPLUS
2 Tons d'acier
20 boites de Pipes
20 barrils de Tabac
Avec une Variété d'autres MARCHANDISES.
W. & J. SPRAGG. Montréal, 20 Nov. 1818.

A VENDRE.

UN superbe Emplacement situé en la paroisse d'York (St. Cuthbert) avec une belle et bonne MAISON à deux étages dessus construite; très propre pour le commerce ou pour une auberge. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à Mr. François Girardin, ou à Machicho, au propriétaire soussigné.

BT. GENDRON.
Ou a besoin de la GRAINE de LAIN.

LES Soussignés payeront le plus haut prix du Marché pour de la GRAINE de LAIN, au No. 72 Rue St. Paul. On s'entend à vendre leur Assortiment ordinaire de Peintures, Huiles, Vernis, A. à l'huile, &c. &c.
R. & H. CORSE.

AVIS.

EST par le présent donné, que par contrat passé devant Mre. ALLARD et son confrère Notaire, le dix sept du mois de Mars courant, JOSEPH DALPE dit-PARISOT Menuisier de la paroisse St. Roch, auroit acquis de JOSEPH JUNEAU dit LATULIPE cultivateur, de la dite paroisse St. Roch, dans le Comté de Leinster, une terre située au Ruissseau St. Jean, paroisse St. Roch, Seigneurie de L'Assomption; de la contenance de deux arpens de front et plus s'ils s'y trouvent, sur trente arpens de profondeur, prenant pardevant au sud du Ruissseau, pardevant aux terres de St. Roch, tenant d'un côté à Joseph Vezina, père, et d'autre côté à Jean Archambault, bâté de maison et autres bâtiments.

En conséquence ceux qui pourroient avoir des prétentions sur la dite terre et dépendances d'icelle, soit par obligations, hypothèques, servitudes ou autrement, sont par le présent requis d'en donner avis au Notaire soussigné, au Village St. Roch, ou au dit Joseph Dalpe dit Parisot, dans le délai de trois mois à compter du présent mois, faute de quoi, le dit Joseph Dalpe dit Parisot se videra les mains, en payant le prix de son acquisition à qui il appartiendra et se prévaudra du présent avertissement.

F. ALLARD. 20 Mars 1819. 3m.

AVENDRE de gré-à-gré.

UN LOT de TERRE de cent Trente huit pieds plus ou moins sur la profondeur et quarante cinq de front avec une MAISON de pierre nouvellement bâtie de quarante pieds de front sur trente et un pieds de profondeur avec un Passage de dix pieds mitoyen avec Mr. Watt-on, et une Etable et Hangard avec une grande Cour et Jardin avec quelques Pommiers et autre, et une superbe Cave de sept pieds de profond tout en terre; la place est dans une des meilleures situations pour un Magasin de détail ou Grocerie, ou Maison publique et étant sur le chemin où tous les Etrangers passent venant du Haut-Canada. Pour les Conditions il faut s'adresser au propriétaire près du Marché au Foin, sur la Grande Rue.

LUC C. RACINE. Montréal, Avril, 1819. 1f.

Marchandises Nouvelles.

A VENDRE aux Magasins de Wm. & Jno. SPRAGG. Ces Marchandises ont été reçues en consignation de Londres, de Liverpool et de Glasgow, par les vaisseaux Skipsay, Rebecca et Garrick. De plus, un assortiment considérable de Marchandises de Laine, de Coton et de Soie, avec quantité d'autres articles.
Montréal, le 25 Mai, 1819. 3c.

AVIS.

LA Société qui a existé entre JOHN JESSE REEVES et le Soussigné AUGUSTIN BERTHELET, sous le nom de BERTHELET & REEVES, étant expirée le 1er de Mai dernier. Avis est par le présent donné, que le Soussigné n'a jamais autorisé le dit JOHN JESSE REEVES à quitter aucun des comptes de la dite société de BERTHELET & REEVES, ni aucun des comptes de la société de BERTHELET & NORTON, dans la quelle société le dit JOHN JESSE REEVES, est encore un Associé (Dormant Partner.) Le Soussigné a donné à JOSEPH CARMEL, Ecr. ses pouvoirs comme Procureur, par lesquels il est autorisé à arranger les Affaires soit de la société de BERTHELET & NORTON, soit la société de BERTHELET & REEVES, aussi bien que ses propres affaires.

AUGUSTIN BERTHELET. Augusta Haut-Canada, 21 Sept. 1818.

A VENDRE.

UN LOT de TERRE de deux cents arpents en superficie situé dans le Township de Granby dans le district de Montréal, étant No. 15 dans le dixième rang.

S'adresser au soussigné à St. Antoine Rivière Chambly. JOS. CARTIER, Jr. Mai 25 1819. 1c.

A LOUER.

CHAMBRES louer, avec Pension au 1er. De Mai prochain. Rue St. François Xavier, près de la Banque de Montréal, S'adresser à M. BIBAUD.

A VENDRE.

DE la belle GRAINE DE MIL. S'adresser à Mr. JOSEPH LEDUC. Sur la grande rue du Faubourg Saint Laurent. Montréal, 24 Avril, 1819. 1f.

A LOUER.

PRESENTEMENT une MAISON située dans la rue Capitale, ci-devant occupée par Mr. C. B. YON, s'adresser au Propriétaire. CHARLES RACICOT. Montréal, 29 Mai, 1819. 5

SAMEDI, 13c. Février, 1819.
ORDONNE Que la Règle établie le trois Février Mil huit cent dix, concernant les notices pour les requêtes pour des Bils privés, soit imprimée une fois par mois dans les papiers publics de cette Province, pendant trois années.

Attesté, Wm. LINDSAY, Greff. Asséé.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

SAMEDI, 3. Février, 1819.
RESOLU, Qu'après la fin de la présente session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque Chemin de Barrière, ou pour accorder à quelqu'individu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire, dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du District, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses qui pourront être intéressées à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, au moins, avant que telle pétition soit présentée.

Attesté, Wm. LINDSAY, Greff. Asséé.

Les Imprimeurs de papiers nouvelles en cette Province sont priés d'insérer les Résolutions ci-dessus, en la manière ordonnée par la première. Leurs comptes seront payés à la fin de l'année, en partant s'adressant au Bureau du Greffier de la Chambre d'Assemblée.

HOUSE OF ASSEMBLY.

SATURDAY, 13th February, 1819.
ORDERED, That the Rule established by this House on the third day of February, one thousand eight hundred and ten, concerning the notices for Petitions for private Bills, be printed once monthly in the public news-papers of this Province, during three years.

Attest Wm. LINDSAY, Ck. Assy.

HOUSE OF ASSEMBLY.

SATURDAY, 3d February, 1819.
RESOLVED, That after the close the present Session, before any Petition is presented to this House for leave to bring in a private Bill, whether for the erection of a Bridges, for the regulation of a Common, for the making of any Turpinke Road, for granting to any individual, or individuals, any exclusive right or privilege whatsoever, or for the alteration or renewing of any Act of the Provincial Parliament for the like purpose; notice of such application shall be given in the Quebec Gazette, and in one of the news papers of the district, if any is published therein, and also by a notice affixed on the Church Doors of the Parishes that such application may affect; or in the most public place, where there is no Church, during two months, at least, before such Petition is presented.

Attest Wm. LINDSAY, Ck. Assy.

The Printers of the News-papers in this Province are requested to insert the above Resolutions in the manner directed by the first. Their accounts will be paid at the end of the year at the Clerks Office, House of Assembly.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

LUNDI, le 22 Mars, 1819.
RESOLU, Qu'après la présente Session avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont de Péage, la Personne ou les Personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel Bill en donnant la Notice ordonnée par la Règle du 3c. Février 1810, donnera aussi en même tems et de la même manière un Avis notifiant les taux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élévation des Arches, l'espace entre les Sûtes ou Piliers pour le passage des Cageux, Cages et Bâtimens, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont Levis ou non et les dimensions de tel Pont Levis.

ORDONNE, Que la dite Règle soit imprimée et publiée en même tems et de la même manière que la Règle du Trois Février, 810.
Attesté Wm. LINDSAY, Greff. Asséé.

BON PACAGE.

POUR les Chevaux, Vaches &c. le Soussigné informe respectueusement le public qu'il peut pacager les animaux cy dessus mentionnés et à des prix raisonnables; pour les conditions, s'adresser à lui même à sa demeure, Faubourg St. Laurent. Montréal, 15 Mai, 1819. JOSEPH ROBREAU DUPLESSIS. 1f.

HOUSE OF ASSEMBLY

MONDAY, 22d March, 1819.
RESOLVED, that after the present Session, before any petition praying leave to bring in a Private Bill for the erection of a Toll Bridge is presented to this House, the person or persons purposing to petition for such Bill, shall, upon giving the Notice prescribed by the Rule of the 3d day of February, 1810, also at same time and in the manner, give a Notice stating the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning whether they propose to erect a Draw Bridge or not, and the dimensions of such Draw-Bridge.
ORDERED, That the said Rule be printed and published at the same time and in the same manner as the Rule of the 3d February, 1810.
Attest, Wm. LINDSAY, Jr. Ck. Assy.

Emplacements à Vendre.

AU Faubourg St. Laurent, sont près de huit EMPLACEMENTS derrière le Champ de Mars et bornés par les rues Lagachetière, St. Elizabeth et German. Ces Emplacements, sont de grande valeur par leur proximité et leur Communication facile au Nouveau Marché, leur situation plaisante et leur proximité du nouveau Canal. Ces Lots sont à présent occupés comme Jardins et dans un très bon état de culture, complants de Poëniers et autres arbres fruitiers, avec une Maison dessus construite, de plus une cave neuve de Pierre pour servir de fondation à une autre maison.

Les conditions de vente seront avantageuses aux acquéreurs, et il sera donné de bons titres pour le tout ou aucune partie d'iceux.

Pour plus amples informations s'adresser à F. A. STEVENSON, 3e l'étude de Mr. Doucet. Avril, 1819.

A LOUER.

UNE MAISON en pierre et ses belles dépendances situées en cette ville rue St. Paul, près de l'Eglise de Bonsecours, le tout occupé par le Colonel Deschambault, Ecr. S'adresser à Dame Veuve Charles PREVOST Faubourg St. Louis ou à CHARLES PREVOST, Notaire, en son étude rue St. Vincent. Montréal, 3 Avril, 1818.

A louer ou à Vendre

UN VERGER situé au Faubourg St. Antoine, de la contenance de 214 pieds de front, sur 120 pieds de profondeur, plus ou moins, tenant devant à la rue du Cimetière; derrière partie à une rue, partie à Ls. Lauson; d'un côté au Sr. Joseph Valois; d'autre côté à Idler et Partenais.

Pour les particularités il faut s'adresser à Ls. Huguet Latour, Ecr. N. P. en son étude sur la rue Notre Dame, vis-à-vis l'Eglise Anglicane. Montréal, 21 Mai, 1819. 5s

AVERTISSEMENT.

TOUTES les personnes héritières à la succession de feu Mr. JACOB HALL, en son vivant Marchand Chapelier de cette ville, sont requises d'en payer le montant sans délai; et ceux à qui la dite succession peut devoir, sont priés de présenter leur comptes aux soussignés, duement attestés.

Richd. FERGUSON, Testamentaires du dit Jacob Hall. JOHN FISHER, 3c. Montréal, le 6 Mai, 1819.

AVIS.

LES soussignés, Exécuteurs Testamentaires de feu GEORGE PLATT, Ecuyer, en son vivant de Montréal, Marchand, requierent tous ceux qui doivent à la Succession de payer leurs comptes respectifs à JOHN WRAGG, un des dits Exécuteurs, (de la Maison de George Platt & Co.) qui est autorisé à les recevoir et à en donner quittance; et tous qui ont quelques demandes contre la dite succession sont aussi requis de présenter leurs comptes, afin qu'ils soient liquidés et acquittés.

ELIZABETH PLATT, Excentrice. JOHN WRAGG, THOMAS BUSBY, JAMES MILLAR, Exécuteurs.

A LOUER.

POUR plusieurs années cette belle MAISON si bien située dans la rue Notre-Dame avec ses dépendances, consistant en une bonne voute, Ecuries et une grande cour, le tout récemment couvert en tole, et dans le meilleur ordre. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné propriétaire. MICHEL FOURNIER. Montréal, 24 Avril, 1819. 1f.

A LOUER.

POUR une ou plusieurs années en possession donnée le premier jour de Mai prochain, cette TERRE si bien connue maintenant occupée par Messrs. DUMAS, située à la Rivière St. Pierre, à moins d'une lieue de la cité, contenant environ 300 acres de sol bien cultivé, le tout bien closuré. Sur cette propriété sont deux belles MAISONS de Pierre couvertes en ferblancs, avec granges, dépendances, &c. et un emplacement commodément pour un moulin à eau. Cette propriété sera louée en parties avec une maison ou le tout ensemble, ou les maisons seulement et les jardins, &c. C'est une des situations les plus belles et les plus désirables aux environs de cette ville, pour un ou deux fermiers, ou pour des familles qui voudroient se retirer à la campagne. La vue est très belle, et elle commande le Fleuve, la Cité et les environs. Sur le front de cette propriété est la plus belle pêche que l'on puisse trouver sur l'Isle.

DEPLUS. Une autre belle résidence de campagne situè au pied de la Montagne, à moins de deux milles de la ville, mieux connue sous le nom de Summer Hill, contenant environ 20 acres d'un sol excellent en superficie, closurée en planche. Sur cette propriété se trouve une MAISON neuve de 60 pieds sur 30 dans laquelle il y a 8 appartements bien achevés. Il y a en outre une grange, des étales, dépendances, &c. Cette propriété est dans le plus parfait état de culture et complant d'un nombre d'arbres fruitiers choisis. Elle est considérée comme une des plus belles situations autour de Montréal et commande une des plus magnifiques vues que l'on puisse trouver sur l'Isle. Cette propriété sera louée ou vendue à des termes faciles aux acquéreurs.

DEPLUS. Deux MAISONS de Pierre à deux étages faisant le coin des rues St. Pierre et St. Paul et faisant face aux saignées grises avec des cours, &c. &c. Ces propriétés sont très bien situées pour des Marchands en gros, étant près du port et une rue devant s'ouvrir à travers le terrain des saignées grises pour conduire au Fleuve.

DEPLUS. Une MAISON bien située et bien connue dans la rue St. Raul et faisant le coin de la rue St. Eloi, longtemps occupée par les Propriétaires et maintenant occupée par Mr. Charles HUNTON avec une cour, une voute à l'épreuve du feu &c.

DEPLUS. Le second et le troisième Magasins de cette Maison si bien connue situés dans la rue St. Paul, présentement occupés par Augustin DUMAS, Ecuyer. Les dits Magasins tant très bien adaptés pour une famille particulière, ayant l'usage d'une grande Cour et d'un passage par derrière. Pour les termes et particularités s'adresser aux propriétaires chez Mr. AUGUSTIN DUMAS. M. & S. DUMAS. Montréal, 11 Mars, 1819. 1f.

A VENDRE DE GRÉ-À-GRÉ.

UN arpent et demi de Terre de front sur vingt arpents de profondeur sis à Saint Jean Baptiste, aux Fourches des quatre chemins, propre pour un Marchand ou bien un Auberge, sur le chemin des Américains depuis la ligne de l'Est et Maska, avec une Grange toute neuve de trente pieds de long sur vingt six de profondeur. Item une belle Etable couverte en bardoux, en outre un Emplacement joignant la dite Terre d'un arpent de haut sur un demi arpent de front dessus construit, un hangard, une laiterie et un four de brique neuf et un beau puits, le Bois d'une Maison spacieuse tout neuf, et la pierre pour faire une belle Maison; en outre une Prairie de quatre arpents et demi en superficie toute en valeur, à quinze arpents des dits Lopins mentionnés, en outre un verger sis à la Montagne de Belœil d'un arpent de front sur quatre arpent de profondeur partie en valeur. Pour les conditions de la vente l'on pourra s'adresser à PIERRE GIROUARD du dit lieu Saint Jean Baptiste, ou à cette Imprimerie. 3 Avril, 1819.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE MONTREAL.

LE Comité desirant encourager la Culture des SAVETS DE SUEDE dans ce District, s'est procuré une quantité de cette Graine qui sera distribuée gratis aux Cultivateurs qui prépareroient de la terre à cet effet, en faisant application immédiate au soussigné. H. GRIPPIN, Secrétaire. 28 Mai, 1819. Jeon.

VOLEE OU PERDUE.

IL y a environ dix ou douze jours, de la forme vis à vis l'Isle Uéron, au bus du rapide de La Chine, une petite Jument de six ans, ayant une étoile blanche sur le front, épaisse, crinière frisée, queue coupée; lorsqu'elle s'est perdue, il lui manquait un fer à une des pattes de derrière. Quiconque pourra donner des informations suffisantes pour la faire découvrir, sera généreusement récompensé en faisant application à cette imprimerie. 22 Mai, 1819. 1f.